



La Feuille du Tri fait peau neuve

Voici le premier numéro de la nouvelle Feuille du Tri.

Nous espérons que vous la trouverez plus lisible et plus agréable.

Bien sûr, vous y trouverez toujours les informations sur la gestion de vos déchets, et elle reste imprimée sur papier recyclé.

Nous vous rappelons que pour nous joindre, vous devez maintenant appeler le 01 34 66 18 40.



Grâce à la convention passée avec EcoFolio, l'éco-organisme des papiers, le SMIRTOM du Vexin percevra maintenant des soutiens pour le traitement des journaux et magazines non adressés et non sollicités (comme les prospectus, catalogues, annuaires

Les consignes de tri du papier ne changent pas !

ou journaux d'annonces gratuits). Ce sont les entreprises

émettrices de ces imprimés gratuits, adhérentes à EcoFolio, qui contribuent à financer ces soutiens.

Les consignes de tri ne changent pas ! Continuez à jeter vos journaux, magazine et prospectus dans votre bac bleu.



Editorial



Jean Nicollet

L'année 2008 voit arriver de nombreuses nouveautés sur les déchetteries du SMIRTOM du Vexin.

En effet, à partir du mois de mars, les cartes d'accès à la déchetterie, aujourd'hui en carton, seront progressivement remplacées par des cartes à code-barres.

Une nouvelle carte pour un accès plus facile

L'informatisation du système de gestion permettra d'augmenter la qualité du service offert à tous.

Par ailleurs, le SMIRTOM du Vexin a signé une convention avec Récylum,



l'éco-organisme des lampes agréé par les pouvoirs publics pour l'enlèvement, le transport et le recyclage des lampes usagées. Désormais, vous pouvez apporter dans les déchetteries situées sur le territoire du SMIRTOM du Vexin, vos tubes fluorescents (dits « néons ») et lampes fluocompactes (dites « basse consommation »). Et cela sans coût supplémentaire, puisque ce service est financé par l'éco-contribution que vous payez, depuis le 15 novembre 2006, lors de l'achat de lampes neuves.

Jean Nicollet
Président du SMIRTOM du Vexin



Du nouveau dans vos déchets

► Une carte pour un accès plus facile

A partir de mars 2008, le SMIRTOM du Vexin s'équipe d'un système de contrôle d'accès aux déchetteries informatisé, plus moderne et plus simple.

Ce système permettra de réduire le travail administratif des gardiens, et les rendra plus disponibles pour vous aider et répondre à vos questions.



Comment obtenir une nouvelle carte ?

La prochaine fois que vous vous rendez en déchetterie :

→ • **Si vous avez déjà une carte d'accès en carton** : vous la remettrez au gardien, qui vous donnera une nouvelle carte à code-barres, qui sera active immédiatement.

→ • **Si vous n'avez pas encore de carte d'accès** : munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité ou quittance).

Le gardien vous demandera de remplir un formulaire, et vous remettra une carte à code-barres que vous pourrez utiliser immédiatement.



La carte est à présenter à chaque passage en déchetterie



Les consignes restent, quant à elles, inchangées : la limite est de 1m³ par semaine

dechetteries



► Vous pouvez maintenant y apporter certaines lampes

Depuis janvier 2008, vous pouvez apporter vos tubes fluorescents dits "néons" et vos lampes à basse consommation dites "fluocompactes" à la déchetterie au lieu de les jeter avec vos ordures ménagères. Ainsi, elles seront recyclées.

Quelles lampes apporter ?

SE RECYCLENT



- Tubes fluorescents dits "néons"



- Lampes fluocompactes dites "basse consommation"



À DÉPOSER :

- chez votre distributeur
- dans votre déchetterie

NE SE RECYCLENT PAS



- Ampoules halogènes



- Ampoules classiques à incandescence



À JETER :

- à la poubelle
- surtout pas avec le verre



Les ampoules halogènes et les ampoules à incandescence sont à jeter dans la poubelle des ordures ménagères.

Adressez-vous au gardien

Il vous aidera à trier et vous indiquera où déposer vos tubes néons et ampoules basse consommation.

Pourquoi les apporter en déchetterie ?

Les lampes à basse consommation et les tubes fluorescents contiennent des éléments nocifs pour l'environnement (le mercure, les poudres fluorescentes...), **qu'il est nécessaire de dépolluer.**

→ En recyclant ces lampes et tubes, vous préservez les ressources naturelles et réduisez les risques de pollution.

Ils sont recyclables à 93% !

→ De plus, ces lampes et tubes **consommant jusqu'à 5 fois moins** et **durent jusqu'à 10 fois plus** que les ampoules "classiques".





Savez-vous quel est le coût de l'emballage dans les produits de consommation courante ?

A chaque fois que vous faites les courses, les emballages des produits que vous achetez coûtent quelques euros à eux seuls.

Ainsi, 12 à 18 centimes sont consacrés à payer le fer-blanc (constituant de l'acier) d'une boîte de petits pois, ce qui représente 15 à 20 % du prix total. Sur les 2 dernières années, le prix du fer-blanc a augmenté de plus de 20%, ce qui a été répercuté sur les consommateurs par une hausse de 2 à 3 centimes par boîte de conserve. Ce sont les conséquences de la hausse des prix des matières premières, telles que le plastique, l'acier et l'aluminium.

Ce phénomène s'observe pour tous types d'emballages. Les briques alimentaires, par exemple, sont constituées de 3 matières : du plastique, du carton et de l'aluminium. Les prix de ces matières ont

augmenté respectivement de 38%, 31% et 46% ! Bien entendu, ces hausses ne sont pas supportées par les industriels et les distributeurs uniquement : ce sont les consommateurs qui en financent une grande partie.

Autre conséquence de ces hausses de prix généralisées : il est impossible, ou peu avantageux, de remplacer un type de matière contre un autre. Le prix du plastique des bouteilles d'eau a augmenté de 5% depuis 2007, mais certains autres plastiques ont augmenté de plus de 12%. Cependant, l'ensemble des professionnels de la filière tait les conséquences exactes de cette hausse auprès des consommateurs. Les producteurs ont été contraints d'innover pour épargner le consommateur final d'une partie des augmentations de prix : par exemple, un fabricant de boîtes



Le recyclage permet d'économiser des matières premières, de l'énergie, de l'eau, et aussi de limiter les émissions de gaz à effet de serre... Alors n'oubliez pas de trier vos emballages !

métalliques a conçu des couvercles épais de 0,18 millimètre au lieu de 0,2 millimètre. Cette réduction de 0,02 millimètre a ainsi permis d'économiser 1500 tonnes d'acier chaque année.

Informations sur les déchetteries

Horaires, conditions d'accès, consignes de tri...

N'oubliez pas que toutes ces informations sont disponibles sur notre site internet :

www.smirtomduvexin.net

Informations de saison

→ Bientôt le printemps et le moment de planter des fleurs. Mais que faire des pots en plastique ? Jetez-les avec les ordures ménagères.



Dans le bac jaune, seuls les plastiques ayant une forme de bouteille ou de flacon sont autorisés.

→ Collecte des déchets les jours fériés :

Il n'y aura pas de collecte le 1^{er} mai.

Les collectes se font normalement **tous les autres jours fériés.**

La feuille du tri 

SMIRTOM du Vexin,
8, chemin de Vernon
95450 VIGNY
Tél. : 01 34 66 18 40
Fax : 01 34 66 13 79
E-mail : smirtom@smirtomduvexin.net
Site : www.smirtomduvexin.net

Partenaire :  **ECO EMBALLAGES**